

# L'Actualité

N°36 DU 20 AVRIL 2010  
PRIX : 300 FCFA

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS  
GÉNÉRALES, DE RÉFLEXIONS ET D'OPINIONS

B.P 383  
Tél : 20 73 30 91

MESURES NOMINATIVES AU CONSEIL DES MINISTRES :

## Djibo balaie la racaille de Tandja!

Encore une fois les Nigériens remarquent qu'en définitive les 15 avril sont des jours d'histoire. Rappelez-vous, c'était un 15 avril que Seini Kountché prenait le pouvoir en mettant fin au règne oligarchique du RDA. Le jeudi 15 avril 2010, Djibo Salou, l'homme du 18 février, quant à lui, décidait de balayer la racaille de Tandja dans les cadres de commandement ! Une véritable opération de salubrité à la mesure de la volonté carrément affirmée de Djibo Salou ! L'objectif était de mettre en place une administration dépolitisée, une administration au service des populations. Conscient que pour restaurer la démocratie il faut une administration neutre, l'homme du 18 février a nommé de parfaits inconnus, sans aucunes attaches politiques gage d'une neutralité sans failles dans les joutes politiques futures. Bien évidemment des brebis galeuses poussent des cris d'orfraie, mais que voulez-vous, ces recalés de la nouvelle donne au Niger ne parviennent point à comprendre que leur temps est fini ; inexorablement fini depuis le 18 février aux environs de 13 heures ! Wané moutoun !

Lire pages 4-5 et 6



ALI LAMINE ZEINE :

## L'apparence qui trompe!

Liste des membres du bureau et des commissions du Conseil consultatif national (CCN)

Les travaux du Conseil consultatif national se poursuivent à l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Après la préparation, l'examen et l'adoption du règlement intérieur, les conseillers ont procédé à l'élection des membres du bureau et la mise en place des différentes commissions.



Président du CCN :  
M. Marou Amadou



Rapporteur général :  
Ibrahim Yacouba

Rapporteur général adjoint :  
Dr Zeinabou Gourouza  
**Commission des affaires politiques et institutionnelles**  
Président :  
Dr Abdoulaye Souley Niandou  
Vice-président :  
M. Maïdagi Alambaye  
1<sup>er</sup> rapporteur :  
M. Maman Nassirou Garba  
2<sup>ème</sup> rapporteur :  
Mme Gogé Maimouna  
**Commission des affaires économiques et financières**  
Président :  
M. Seydou Moussa Kassey  
Vice-président :  
Mme Marcel Fadima  
1<sup>er</sup> rapporteur :  
M. Maman Wada  
2<sup>ème</sup> rapporteur :  
Mme Garba Maimouna  
**Commission des affaires sociales et culturelles**  
Président :  
Pr. Djibo Hamani  
Vice-président :  
Mme Sabo Fatouma Zara  
1<sup>er</sup> rapporteur :

Les membres du Conseil constitutionnel nommés

La composition du Conseil constitutionnel que dirige Mme Salifou Fatimata Bazèye est connue. Le mardi 19 avril 2010, le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), le chef d'escadron Djibo Salou a nommé les différents membres. Installé le mardi 20 avril dernier, le Conseil constitutionnel comprend d'éminents juristes.



Président : Mme Salifou née Fatima Bazèye  
Membres :  
Abdou Dan Galadima représentant du premier ministre  
Soly Abdourahmane représentant des magistrats  
Hassimiou Oumarou représentant du Barreau  
Karimou Hamani représentant des organisations de la société civile  
Mme Abdoulaye Diouri Kadidiatou Ly, représentant des enseignants chercheurs  
Dr Narey Oumarou représentant enseignants chercheurs

NIGELEC :

## Où sont passés les 20 milliards de l'Etat ?

CAFER :

## Faux débat autour d'une nomination !

LAOUAL KADER :

## La saga d'un opportuniste !

HABIBOU ALLELE

## Décidément le mal est consommé !

Dans notre dernière livraison de la semaine passée, nous avions parlé dans un de nos articles des PCA que Djibo Salou "oublie". Immédiatement après la parution de votre journal, des lecteurs nous saisissaient pour nous donner des informations complémentaires sur le cavalier qui était du menu de ces braves "parachutés". C'est ainsi que nous avons appris que le plus nanti d'entre-eux est, incontestablement, le papy El Hadj Habibou Allélé, PCA de la COMINAK. Salaire mensuel : cinq millions de francs lourds, plus une prise en charge complète (véhicule, essence, domicile, électricité et tout le reste) ! Ce n'est pas tout, il bénéficie d'une prise en charge complète, deux fois seulement par an, pour établir un bilan de santé en France ! Quant

à son ami de la SONIDEP, Pr Hamidou Sékou, le pauvre ne touche que "un petit bonus" d'un million cinq !!! On comprend, aujourd'hui, toute la frénésie qui s'était emparée du papy El Hadj Habibou Allélé à l'heure du tazarché. Tazarché politico-économique, Habibou Allélé l'avait été ; il était sur tous les plateaux pour nous vendre la forfaiture de Tandja en tentant de nous infantiliser. Aujourd'hui nous découvrons que le papy, tel un ventrilope, n'était point seulement la voix de son maître, mais il était aussi la voix de ses intestins ! Sacré Habibou Allélé ! Gageons que l'équipe de Djibo Salou, en raison de tout le mal que vous avez fait dans ce pays, vous demandera de solder le passé pour avoir poussé au viol de la Constitution de la Cinquième République ! M.H.O

CAFER :

## Faux débat autour d'une nomination !

Depuis la nomination, il y a quelques semaines, du nouveau Directeur général de la Caisse Autonome de Financement et d'Entretien Routier (CAFER), certaines personnes n'arrivent plus à retrouver le sommeil et cherchent, à travers des basses manœuvres, à jeter le discrédit et l'opprobre sur l'intéressé. On connaît les raisons profondes de ces manœuvres, car la CAFER suscite beaucoup de convoitises.

En effet l'objectif de ces personnes, dont des anciens responsables de la CAFER, un opérateur économique et même un Ministre, est d'obtenir le remplacement de M. Habibou Mlick Niang par une personne qui leur est proche. Et l'argument ridicule qu'ils tiennent dans leur campagne de dénigrement contre le nouveau responsable de la CAFER est que l'intéressé ne posséderait pas des diplômes lui permettant de gérer une boîte comme la CAFER. Nos confrères du journal « Le Canard déchaîné » ont, dans leur parution du lundi 19 avril dernier, déjà démonté cet argument pour le moins fallacieux. Il faut dire qu'on a point besoin d'être gestionnaire de formation pour prétendre gérer une boîte comme la CAFER. N'a-t-on pas vu un forestier réussir à bien gérer l'Hôpital National de Niamey,

sans qu'il soit pour autant du corps médical ? Pourtant, avant son retour au bercail, Habibou Mlick Niang avait longtemps séjourné aux USA où il avait appris le management. Combien de personnes ne détenant pas des diplômes de gestionnaire ont bien et mieux géré des sociétés que des gestionnaires de formation ? Le problème que le Niger a vécu ces dernières années, dans le cadre de la gestion de ses entreprises, était plus un problème de moralité des responsables de ces entreprises que leur manque de formation. Si le Président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR) a jeté son dévolu sur M. Habibou Malick Niang pour diriger la CAFER, c'est bien parce qu'il a vu en lui l'image d'un homme intègre dont le souci premier ne sera pas de se remplir les poches. Pour ceux qui contestent cette nomination du personnage, ils doivent au moins lui laisser le bénéfice du doute en lui accordant un délai de grâce au cours duquel l'intéressé pourra faire ses preuves. Personne n'est né artiste, et c'est en forgeant qu'on devient forgeron. A présent, il appartient à Habib Malick Niang de prouver que sa nomination n'est point le fruit du hasard, mais qu'elle procède d'une compétence avérée ! **Maharou Habou**

## BREVES... BRVES... BREVES... BREVES...

### Les agents de la SNTN pour une vie un peu plus décente

Le jeudi 15 avril dernier, les agents de la Société nationale des Transports nigériens (SNTN) ont organisé un sit-in au ministère des Transports. Les travailleurs de cette société qui ont passé deux ans sans salaires, demandent l'amélioration des conditions de vie et de travail.

A l'issue de la rencontre avec le ministre, leurs doléances ont été prises en compte. Deux à trois mois de salaire leur seront remboursés.

Il y a longtemps, la SNTN est tombée dans l'escarcelle de la BIA. Si on n'y prend garde, ces agents risqueraient de connaître le même sort que les agents de beaucoup de sociétés d'Etat privatisées comme l'ex OFEDES qui n'arrivent pas encore à être dédommagés.

### Un nouveau parti politique se crée

Pendant cette période de transition, le paysage politique nigérien s'agrandit. Le dimanche 18 avril dernier, une nouvelle formation politique a procédé à son baptême à Niamey, au siège du Syndicat national des agents des douanes. C'est devant un parterre de militants et représentants des partis politiques amis que le Mouvement social révolutionnaire pour la démocratie (MSRD-Damana) a fait sa déclaration constitutive. Reconnue par un arrêté en date de 2 avril 2010 du ministère de l'Intérieur, la nouvelle formation politique est présidée par Ibrahim Seydou Maïga. Parti de masse, le parti Damana ne se réclame ni de gauche ni de droite. Le MSRD vient allonger la liste déjà longue de la cinquantaine des partis politiques en activités dans notre pays.

Le nouveau parti entend œuvrer pour le renforcement de l'unité et de justice sociale, la lutte contre toute forme de politique politicienne tendant à la remise en cause des acquis démocratiques, l'instauration d'une juste redistribution des revenus entre les différentes catégories socioprofessionnelles du pays, la lutte contre la délinquance dans la gestion des affaires publiques et l'impunité, la promotion de l'intégration de la femme dans le processus de développement économique et social, la promotion de l'emploi notamment des jeunes diplômés, etc.

Tous ces idéaux ne sont pour le moment que des effets d'annonce. Certes, le pluralisme politique est à saluer dans notre pays. Mais quand on sait les ambitions des uns et des autres au sein des formations politiques, on ne peut pas fonder un grand espoir. Tout le monde comprend les motifs de création des partis politiques au Niger. Ce n'est pas un fait de hasard, si aujourd'hui on crie à la disqualification de certains politiciens et de l'échec de la classe politique.

Dans leur grande majorité, les partis n'ont d'autres ambitions que de parvenir au manger. Ils manquent d'idéologie et de principes. Du moins, même s'ils en ont, elle n'est que « ventriculaire ».

### La semaine de la parenté à plaisanterie va s'étendre sur un mois

A la différence des éditions précédentes, la 3<sup>ème</sup> édition de l'expression de la parenté à plaisanterie va s'étendre sur un mois cette année. Le choix d'étendre la semaine à un mois traduit la ferme volonté du gouvernement d'offrir plus de visibilité aux activités qui sont initiées dans tout le pays, mais aussi de confirmer, si besoin est, le leadership que le Niger joue au niveau continental voire mondial, en matière de valorisation de ce patrimoine immatériel africain. La ministre de la Communication, des NTI et de la Culture Mme Takouabakoye Aminata Bouraimea a procédé, lundi dernier, à la Maison de la Presse, à la mise en place du comité d'organisation des différentes activités.

Cadre idéal pour le renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale dans un pays à multiples composantes ethniques, la semaine de la parenté à plaisanterie est célébrée du 19 au 24 avril qui coïncide avec la Journée nationale de la concorde. Instituée en 2008, elle regroupe des centaines des jeunes venus des quatre coins du pays. Le long de la semaine, les jeunes rivalisent dans les chants, sketches, danses, poèmes relatifs au cousinage et reçoivent des prix et distinctions.

Élément culturel d'une importance capitale de longue date, la parenté à plaisanterie est un facteur de régulation des tensions sociales entre les Nigériens.

### Ousmane Abdourahamane porté à la tête de l'ONC

Le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR) a procédé à la nomination du président de l'Observatoire national de la Communication (ONC). Le choix du chef de l'Etat Djibo Salou a porté sur Ousmane Abdourahamane, journaliste. Il est secondé par Ali Sountalma Ousseïni. L'ONC est un organe de transition qui jouera le rôle de régulations des médias pendant la période transitoire. Remplaçant le défunt Conseil supérieur de la Communication (CSC), il est dirigé par un journaliste professionnel.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, Ousmane Abdourahamane est journaliste. Il est président du Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH) et membre du groupe Alternatives. Depuis 2006, il préside le Conseil d'administration de la Maison de la Presse dont les locaux furent fermés par l'ancien régime en 2008.

Avant sa réouverture à l'occasion des états généraux de la presse, elle fut transférée au quartier Terminus où il a continué à assumer le rôle de président de cette auguste maison des journalistes.

### 10<sup>ème</sup> édition de la semaine nationale de l'Education Pour Tous :

#### Le comité national de suivi et les acteurs en conclave à Niamey

Sur l'initiative du comité national de suivi de l'Education pour Tous (EPT), une conférence sur la problématique du financement de l'éducation au Niger a été animée, mardi 20 mars dernier, dans les locaux du Syndicat national des agents des douanes (SNAD), dans le cadre de la semaine nationale EPT. Cette rencontre qui a réuni tous les acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation, s'est intéressée à faire le bilan sans complaisance de la situation scolaire du pays. Des éminents conférenciers, avec à leur tête le secrétaire général adjoint du ministère de l'éducation nationale, n'ont pas manqué d'aborder des points cruciaux ayant trait à l'accès, à la qualité et aux résultats attendus d'ici 2015 dans le cadre du Millennium Challenge.

Dans leurs différents exposés, les conférenciers ont passé au crible, point par point, tous les obstacles nuisibles à l'éclosion d'une école digne du 21<sup>ème</sup> siècle. Ces problèmes ont pour noms : rareté ou absence de financement, insuffisance de cadres qualifiés, manque de matériels didactiques, implication timide des populations concernées, mauvaise gestion des ressources allouées à l'éducation. Les participants se sont appesantis sur l'identification de nouvelles sources de financement, en dehors de celles déjà existantes et l'implication effective de tous les acteurs intervenant dans ce si important secteur de la vie socio-économique, politique et culturelle de la nation. Cependant, il convient de mentionner ici, l'absence remarquée du Réseau nigérien des journalistes pour l'éducation et le développement (RENJEND). Quoi qu'il en soit, l'avenir de l'école nigérienne exige, de la part de tous les acteurs concernés, une unité d'action, une hauteur de vue, un dépassement de soi et une synergie de tout le réseau, pour l'intérêt supérieur des générations présentes et futures.

Affaires d'enrichissement illicite et blanchiment d'argent :

## Inculpé, Hama Amadou mis en liberté provisoire

Environ un mois après son retour d'exil, l'ancien premier ministre Hama Amadou a été entendu par la justice nigérienne dans deux affaires. Le lundi 12 avril dernier, Hama Amadou a été écouté par le juge sur l'affaire « d'enrichissement illicite » qui, avec une autre affaire de « blanchiment d'argent », a fait l'objet de mandat d'arrêt international contre lui par le défunt régime du président déchu Tandja Mamadou. Hama Amadou a demandé, de son propre gré, qu'il soit entendu sur l'accusation dont il fait l'objet afin que le traitement du dossier suive son cours normal, a expliqué un de ses avocats Me Marc Lebihan. En lieu et place de la levée du mandat d'arrêt, le doyen des juges d'instruction a inculpé l'ancien locataire de la primature, mais l'a laissé en liberté provisoire. Appréhendant l'avènement de l'armée au pouvoir dans notre pays depuis Paris, Hama a déclaré ne rien craindre dans les affaires par rapport auxquelles il est accusé, si les choses vont se passer de façon normale. Des investigations menées par le pouvoir de la 6<sup>ème</sup>

République au Niger, au Mali et au Togo révélaient d'importante richesse qui appartenait à Hama Amadou, couverte par des prête-noms parmi lesquels des riches hommes d'affaires comme Zakaï et Mereda, tous écoutés par la justice au début de l'affaire en 2009. Mieux, les mêmes investigations démontrent que Hama Amadou détiendrait plusieurs actions au niveau de l'Ecobank de Togo. Une autre affaire sur laquelle l'enfant de Youri a été entendu par la justice porte sur le « blanchiment d'argent » dont l'ancien régime l'a accusé, de connivence avec le Nigeria où ils recevraient d'importants virements bancaires de la part d'une institution de Niger delta, un des plus importants réservoirs de pétrole de ce pays. Le même soupçon sera également porté sur les autres leaders de la Coordination des forces pour la démocratie et la République (CFDR), opposition à la 6<sup>ème</sup> République balayée par la junte militaire, après seulement 57 jours d'existence. Mis à part l'ancien président de l'Assemblée nationale Mahamane Ousmane, des

mandats d'arrêts internationaux seront lancés contre Hama Amadou et Mahamadou Issoufou. L'ancien premier ministre choisira l'exil tandis que le président du PNDS-Tarayya, par ailleurs chef de file de l'opposition, bravait le sien et rentrait au pays pour se mettre à la disposition de la justice. Jusque là, rien n'y fut fait. A la veille du dialogue inter-nigérien, la suspension de ces différents mandats d'arrêt sera posée comme préalable au déroulement et à la bonne conduite des travaux y relatifs. Ce qui fut fait, sans que l'affaire dont on accuse Hama Amadou ne soit classée. Transmise à la justice par l'ancien gouvernement, l'affaire a ressuscité. Les dossiers de Hama Amadou ont été dépoussiérés. Le dossier de « blanchiment d'argent » concerne également Mahamane Ousmane, qui, juste un jour après son retour d'exil du Nigeria, a pris son bâton de pèlerin pour Bangkok. Ce qui est sûr, Hama Amadou a derrière lui quatre procédures à propos des affaires qui ne sont pas encore classées. Le dossier de l'affaire du véhicule incendié



l'opposant à un des militants du MNSD est encore en souffrance à la Cour d'appel de Niamey. A propos de l'affaire de détournement des fonds d'aide à la presse, l'ancien premier ministre n'a qu'une liberté provisoire. A ces deux affaires, s'ajoutent les affaires « d'enrichissement illicite » et de « blanchiment d'argent » par rapport auxquelles le juge a jugé utile de voir un peu plus clair.

M. A

NIGELEC :

## Où sont passés les 20 milliards de l'Etat ?

« Effet d'annonce », l'expression est lâchée par le ministre des Enseignements secondaire et supérieur de la recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Mahaman Lawali Dan Dah, pour décrire la propagande faite autour de la gestion précédente de la NIGELEC par le régime de Tandja, lors d'un point de presse le jeudi dernier. Les 20 milliards de francs CFA, subvention de l'Etat, supposé être investis dans la NIGELEC n'étaient qu'un leurre, une sorte de mirage. Rien de concret n'a été fait à la NIGELEC. Elle semble même être dans une situation délicate, où si rien n'est fait, cela portera un coup très dur aux activités de ladite société. Tout ceci laisse visiblement croire que toutes les annonces faites par le régime de Tandja sur les différents investissements qu'auraient bénéficiés la NIGELEC n'étaient qu'un pur mensonge. C'était un véritable conte de fée qu'on faisait avaler aux nigériens ! Ils avaient promis, au cours des campagnes pour l'instauration du Tazartché, de faire de Niamey une ville lumière, et par delà tout le Niger, avant 2012. Ils ont même prévu dans leurs délirés, l'imminence d'une certaine souveraineté énergétique au Niger. A la lumière de cette arnaque, l'on se pose la question de savoir comment Foukori a-t-il géré la NIGELEC ? Dès lors, l'on peut encore légitimement se demander où sont passés les 20 milliards de subvention annoncés par le régime de Tandja en juin 2009 ? Car si les nouveaux responsables de la société nigérienne d'électricité n'arrivent pas à avoir les traces de cet argent, il y a vraiment de quoi s'alarmer. Toutefois, dès lors que l'ancien administrateur de la NIGELEC, et l'ex- Ministre de l'économie et des finances sont sur place, ils peuvent faire la lumière sur cette affaire, car de toute évidence quelqu'un ment ! 20 milliards de franc ce n'est point 20 cacahouètes ! Pour cela, les nigériens aimeraient voir clair dans cette affaire de la NIGELEC. La découverte de ce gros mensonge à la NIGELEC est une minime partie de l'escroquerie politique. En effet, les nouvel-

les autorités de la transition découvriront le gros mensonge qui se cache derrière la gestion patrimoniale et scabreuse de la société nigérienne d'électricité, suite aux coupures d'électricités qu'ont connues la communauté urbaine de Niamey, la semaine dernière. Rien de surprenant, lorsque l'on sait déjà que le fondement même du régime de Tandja était le mensonge et ses principaux animateurs étaient des As dans l'art de mentir. Ce que les Tazartchistes ont en commun, c'est ce don divin de pouvoir imaginer puis embellir des envies pour les répandre à travers les médias d'état aux nigériens. Ils aiment tellement raconter des bobards que certains d'entre eux pouvaient, selon

un confrère, convaincre un passant, qu'un chat n'est rien d'autre qu'un chameau en retard de croissance ! Autrement dit, ils sont surdoués dans l'art de la perversion de la réalité. Le régime déchu était non seulement conçu sur le mensonge, mais aussi il prospérait là-dedans avec chaque jour des nouvelles stratégies. En toute chose, ils étaient prêts à promettre l'impossible. Ils avaient tellement idéalisé leur régime à telle enseigne qu'ils pensent, peut-être, un jour, rendre le Niger un Eden, une sorte de nation cybernétique où tout est fiction. Ayant déjà annoncé leur désir de mettre fin au mensonge en politique, dans la déclaration de prise de pouvoir, le soir même du

putsch, la découverte de ce second mensonge après celui de la famine doit être un stimulant pour le gouvernement de la transition afin de scruter la gestion de certaines sociétés d'Etat. Les mêmes pratiques sont partout. Si pour la NIGELEC, c'est flagrant parce que la population peut se demander pourquoi cette fréquence d'interruption de l'électricité, celui des permis miniers, du programme spécial, et autres sales dossiers sont dans l'ombre. Seul des mesures de grande envergure à la hauteur des actes posés peuvent permettre de voir plus clair dans la gestion de la chose publique sous le régime de Tandja. **Maharou Habou**

ALI LAMINE ZEINE :

## L'apparence qui trompe !

Un proverbe français ne dit-il pas que l'habit ne fait pas le moine ? Chez l'ancien ministre de l'Economie et des Finances, Ali Lamine Zeine, ce proverbe trouve une illustration parfaite. Sous des airs de musulman achevé, Ali Lamine Zeine alias Baban Yara avait donné de lui l'image lisse d'un homme très à cheval avec les principes de l'orthodoxie et de la morale financière. En l'abordant de prime abord, vous lui donnerez le bon Dieu sans confessions, tant le personnage semblait réunir en lui toutes les vertus cardinales. Mais aujourd'hui, après le 18 février, les masques et les voiles sont tombés, laissant ces gens dans leur nudité naturelle, loin de l'image angélique dont ils s'étaient drapés ! Au fil et à l'épreuve du temps, les vertus et les mythes s'effondrent comme du beurre au soleil et c'est hélas le cas actuellement de Ali Lamine Zeine. En parcourant les colonnes de certains journaux de la place, on découvre, effarés, l'étendue des casses financiers de

notre paragon de l'orthodoxie financière de ces sept dernières années ! Cumulant allégrement ses attributions de MEF et celle de Directeur du CAADIE (Centre Autonome d'Apurement des Dettes Intérieures de l'Etat), il se faisait payer 1.350.000 F par mois, pendant que le reste des agents végétait dans l'accumulation des arriérés de salaire ! Aujourd'hui, à la tête d'une fortune colossale, on a encore découvert à son domicile des relevés bancaires d'un montant d'une dizaine de milliards dans des comptes bancaires en Europe ! Son patrimoine immobilier est impressionnant avec plusieurs villas cossues au Village de la Francophonie et une autre de pas moins de 2000 m<sup>2</sup> sise au quartier administratif, derrière le Palais de Justice, patrimoine foncier de l'Etat qu'il s'était auto rétrocédée pour une bouffée de pain. Sacré Zeine ! AZinder également il s'est taillé un palais plus présentable que le Sultanat de Zinder ! Son parc auto est non moins négligea-



ble, avec des grosses cylindrées et une quarantaine de camions citernes et semi-remorques ! L'étendue de l'empire financier de Ali Lamine Zeine alias Baban Yara ne pouvant être décrit en totalité dans cet étroit article, la rédaction de L'Actualité se propose d'y revenir plus en détails dans ses prochaines éditions. **M H O**

MESURES NOMINATIVES AU CONSEIL DES MINISTRES :

# Djibo balaie la racaille de Tandja !

Encore une fois les Nigériens remarquent qu'en définitive les 15 avril sont des jours d'histoire. Rappelez-vous, c'était un 15 avril que Seini Kountché prenait le pouvoir en mettant fin au règne oligarchique du RDA. Le jeudi 15 avril 2010, Djibo Salou, l'homme du 18 février, quant à lui, décidait de balayer la racaille de Tandja dans les cadres de commandement ! Une véritable opération de salubrité à la mesure de la volonté carrément affirmée de Djibo Salou ! L'objectif était de mettre en place une administration dépolitisée, une administration au service des populations. Conscient que pour restaurer la démocratie il faut une administration neutre, l'homme du 18 février a nommé de parfaits inconnus, sans aucunes attaches politiques gage d'une neutralité sans failles dans les joutes politiques futures. Bien évidemment des brebis galeuses poussent des cris d'orfraie, mais que voulez-vous, ces recalés de la nouvelle donne au Niger ne parviennent point à comprendre que leur temps est fini ; inexorablement fini depuis le 18 février aux environs de 13 heures ! Wané moutoun !



Le conseil des ministres s'est réuni, hier, jeudi 15 avril 2010, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence le Chef d'Escadron Djibo Salou, Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, Président du conseil des ministres. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**I. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE.**

Le conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

**1.1. Projet de décret portant dissolution du Haut Commissariat à la Restauration de la Paix.**

Le présent décret a pour objet de mettre fin, de façon formelle à l'existence du Haut Commissariat à la Restauration de la Paix. En effet, le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix avait été créé en 1994 dans un contexte marqué par l'existence d'un conflit armé dans la partie septentrionale du territoire national. Il se trouve que depuis lors, différents accords sont intervenus pour résoudre cet épineux problème et on aurait dû tirer toutes les conséquences en dissolvant cette structure. Par le présent projet de décret, il s'agit de marquer cette rupture nette avec l'esprit qui a présidé à la création du Haut Commissariat à la Restauration de la Paix en décidant de sa dissolution.

**1.2. Projet de décret portant création d'une Haute Autorité à la Réconciliation Nationale et la Consolidation de la Démocratie.**

La Haute Autorité à la Réconciliation Nationale et la Consolidation de la Démocratie (HARN/CD) est un organe administratif créé auprès du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie chargé d'entreprendre des actions orientées prioritairement vers la recherche de voies et moyens permettant la consolidation de l'unité nationale. Au nombre des objectifs de la HARN/CD figurent notamment : la lutte contre les inégalités et les disparités dans les actions de développement ; le renforcement de la paix sociale à travers la tolérance, le respect de l'autre dans sa différence ; l'instauration d'une démocratie véritable caractérisée par la discipline citoyenne, la culture démocratique, l'esprit civique et le patriotisme. Ainsi la HARN/CD doit veiller non seulement à ce que les actions à mener dans le cadre de l'assainissement soient compatibles avec les objectifs de pérennisation de l'unité nationale et de la concorde sociale, mais aussi, à assurer le suivi régulier et à opérer une évaluation périodique de toutes les actions entreprises, afin d'y apporter, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

**II. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES.**

Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance n° 2010-10 du 1er avril 2010 constatant la fin du mandat des conseils municipaux et des communautés urbaines l'ordonnance n° 2010-10, du 1er avril 2010, constate la fin du mandat des conseils municipaux et des communautés urbaines et confie la gestion des communes et communautés urbaines à des administrateurs délégués. Le présent projet d'ordonnance intervient, pour compléter les dispositions de l'ordonnance précitée, par l'élargissement de l'administration déléguée à toutes les communes urbaines, les communes chefs-lieux de postes administratifs, les communes rurales de la région d'Agadez de par l'importance des ressources qu'elles gèrent et par regroupement de certaines communes rurales. Le projet institue également, au niveau de chaque commune et communauté urbaine, une commission consultative provisoire pour assister l'administrateur délégué et servir de cadre de participation et d'implication des populations à la gestion des affaires locales.

**III. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.** Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet d'ordonnance portant création, organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Le présent projet d'ordonnance s'inscrit dans le contexte de l'harmonisation du cadre juridique des finances publiques dans les pays membres de l'UEMOA. Ce projet vise, entre autres, à créer, organiser et définir les attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique en posant le principe de séparation des fonctions de réglementation et des fonctions comptables. L'organisation administrative et comptable reposera alors sur deux volets : les structures administratives centrales comprenant la Direction Générale et les Directions Centrales, d'une part ; et les structures comptables centrales et les structures comptables décentralisées, d'autre part.

**IV. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.**

Le conseil des ministres a examiné et adopté les projets

textes ci-après :

**4.1. Projet d'ordonnance déterminant l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour d'Etat.** Le présent projet d'ordonnance déterminant l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour d'Etat remplacera la loi n° 2000-10 du 14 août 2000, portant organisation de la Cour Suprême qui vient d'être dissoute. A travers ce projet de texte, il s'agit d'harmoniser les dispositions de l'ancienne loi au contexte politique actuel, pour permettre à la nouvelle Cour d'Etat de fonctionner normalement.

**4.2. Projet d'ordonnance déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour des comptes.**

A travers ce projet d'ordonnance, il est créé une Cour des Comptes en vue d'assainir les finances publiques et garantir la transparence dans la gestion des fonds publics.

**V. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE.**

Le conseil des ministres a examiné et adopté le Projet d'ordonnance portant composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire National de la Communication (ONC). L'article 13 de l'ordonnance n° 2010-01 du 22 février 2010, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de Transition prévoit que la composition, les attributions et le fonctionnement de l'Observatoire National de la Communication sont déterminés par ordonnance du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie. Le présent projet d'ordonnance a pour objet de satisfaire à cette exigence. Au titre de la composition de l'Observatoire National de la Communication, on peut retenir la prise en compte du contexte de la transition et de la spécificité de la mission de régulation qu'exige : l'indépendance, neutralité, objectivité, transparence et professionnalisme, ainsi que l'exigence de la loi sur le quota et le souci d'une représentation adéquate des organisations socioprofessionnelles du secteur de la communication. Au titre des attributions, l'Observatoire National de la Communication aura entre autres missions de : garantir la liberté de la formation et de la communication conformément à la loi ; garantir l'indépendance des médias publics et privés en matière d'information ; garantir l'accès équitable des partis politiques, des syndicats, des associations et des citoyens aux médias ; fixer les règles concernant les conditions de production, de programme et de diffusion des émissions officielles des organes de communication lors des campagnes électorales.

**VI. MESURES NOMINATIVES.**

Le conseil des ministres a examiné et adopté les mesures individuelles suivantes: 6.1.

**AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA DEMOCRATIE**

• **Le Colonel Laouel Chékou Koré**, Officier Supérieur de la Gendarmerie, est nommé Président de la Haute Autorité à la Réconciliation Nationale et à la Consolidation de la Démocratie. • Il est mis fin aux fonctions de Directeur Général Adjoint de la Direction Générale de la Documentation et des Services Extérieurs exercées par le Colonel Mahamane Laminou Moussa.

**6.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

- **Colonel Djibo Tahirou**, Officier Supérieur des FAN, Mle OA/SM, est nommé Secrétaire Général.
- **Colonel Hamidou Maigari**, Officier Supérieur des FAN, Mle OA/SM, est nommé Directeur des Etudes Stratégiques et de la Coopération Militaire.
- **Colonel Seydou Bagué**, Officier Supérieur des FAN, Mle OA/SM, est nommé Directeur des Ressources Humaines.
- **Lieutenant-Colonel Mahamadou Saidou Magagi**, Officier Supérieur des FAN, Mle OA/SM, est nommé directeur des Infrastructures et du Matériel.
- **Lieutenant-Colonel Yayé Hamadou**, Officier Supérieur de la Gendarmerie, Mle OA/SM, est nommé directeur de la Gendarmerie, de la Justice Militaire et du Contentieux.
- **Médecin-Colonel Touré Abdou**, Mle OA/SM, est nommé Conseiller Technique du ministre.
- **Monsieur Bouréma Alio**, est nommé Conseiller Technique du ministre.

**6.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

- **Monsieur Diamoitou Guessibo Boukari**, Ingénieur Zootechnicien, Mle 78353, est nommé Secrétaire Général.
- **Madame Mayko Ramatou Sanda**, Ingénieur Agronome de 2ème, 3ème échelon, Mle 53531/T, est nommée Secrétaire Générale Adjointe.
- **Docteur Ag Aria Moussa**, Enseignant-chercheur biologiste, est nommé Conseiller Technique.
- **Docteur Ibrahim Gagnan**, Docteur vétérinaire de classe principale, 1er échelon, Mle 56972/W, est nommé Conseiller Technique.
- **Madame Adamou Rabi Oumarou**, Ingénieur Agronome

de classe exceptionnelle, 1er échelon, Mle 55085/D, est nommée Conseiller Technique.

- **Monsieur Sani Mahamane Moudy**, Ingénieur Agronome de classe exceptionnelle, 1er échelon, Mle 55261/D, est nommé Inspecteur Général des Services.
- **Madame Alfaga Nana Aicha Tahirou**, Docteur Vétérinaire de 2ème classe, 2ème échelon, Mle 79504/B, est nommée Inspecteur des Services.
- **Monsieur Samba Ly Souleymane**, Ingénieur Agronome de 2ème classe, 4ème échelon, Mle 34940/K, est nommé Inspecteur des Services.
- **Madame Rakia Chaoulani**, Ingénieur des Techniques Agronomes de 1ère classe, 3ème échelon, Mle 64961/T, nommée Inspecteur des Services.
- **Docteur Seyni Aboubacar**, Docteur Vétérinaire de classe exceptionnelle, 4ème échelon, Mle 43382/D, est nommé Inspecteur des Services.
- **Monsieur Adamou Mamane Rabiou**, Ingénieur Zootechnicien de 2ème classe, 2ème échelon, Mle 71321/Z, est nommé Inspecteur des Services.
- **Madame Bachard Mina Louise**, Chef de Division d'Administration Générale de 2ème classe, 3ème échelon, Mle 57046/N, est nommée directrice des Ressources Financières et du Matériel.

**6.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALPHABETISATION**

- **Monsieur Issiakou Alassane**, Inspecteur de l'Enseignement Technique de 2ème classe, 4ème échelon, Mle 54206/M, est nommé Secrétaire général.
- **Madame Absatou Rabiou Daddy**, Professeur certifié de l'Enseignement Technique de 1ère classe, 1er échelon, Mle 58959/S, est nommée Conseiller Technique.
- **Monsieur Laouali Djimero Tinao**, Professeur certifié de l'Enseignement Technique de 1ère classe, 3ème échelon, Mle 53718/E, est nommé Conseiller Technique.
- **Docteur Niandou Chaibou Maiga**, Enseignant-chercheur, est nommé Conseiller Technique.
- **Idi Manou**, Professeur de l'Enseignement Technique de classe exceptionnelle, 3ème échelon, Mle 39054/W, est nommé Inspecteur des Services.
- **Monsieur Abdoulaye Boukar**, Inspecteur Central du Trésor de classe exceptionnelle, 3ème échelon, Mle 58035, est nommé Inspecteur des Services.
- **Madame Laoual Amina Elh Ibrahim**, Chargée d'Enseignement de classe principale, 3ème échelon, Mle 54316/U, est nommée Inspecteur des Services.
- **Madame Atchabi née Kouriram Kajima**, Chargée d'Enseignement de classe principale, 2ème échelon, Mle 59958/Z est nommée Inspecteur des Services.
- **Monsieur Salifou Hassoumi**, Ingénieur Géomètre Principal de 1ère classe, 2ème échelon, Mle 50742/D, est nommé directeur Général de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques (DGFPPT).
- **Monsieur Moussa Nomao**, Chargé d'Enseignement de classe exceptionnelle, 3ème échelon, Mle 49770/U, est nommé directeur de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques Publics de Type Initial (DEFPTI).
- **Madame Indo Amadou**, Inspectrice Principale du Trésor de 1ère classe, 2ème échelon, Mle 54476/D, est nommée directrice de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques Privés (DEFPTP).
- **Monsieur Haladou Magagi**, Professeur certifié de l'Enseignement Technique de 2ème classe, 4ème échelon, Mle 56731/C, est nommé directeur de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (DFPCA).
- **Monsieur Amadou Abdou Diori**, Inspecteur de Jeunesse et Sport de classe principale, 1er échelon, Mle 44135/W, est nommé directeur de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ).
- **Monsieur Amadou Sadou Yacouba**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de Classe exceptionnelle, 4ème échelon, Mle 32267/Z, est nommé directeur Général de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle.
- **Monsieur Tidjani Amadou**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de classe principale, 2ème échelon, Mle 44475/T, est nommé directeur de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes.
- **Monsieur Moussa Koumouritcho Aboubacar**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de 2ème classe, 4ème échelon, Mle 41666/Z, est nommé directeur de l'Education non Formelle.
- **Monsieur Elhadji Amadou Mactari**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de 2ème classe, 2ème échelon, Mle 65346/B, est nommé directeur de la Documentation et du Matériel Pédagogique.

- **Monsieur Arzika Sabiou**, Professeur de l'Enseignement Secondaire, Ingénieur Planificateur de 1ère classe, 2ème échelon, est nommé directeur de la Formation et du Suivi Evaluation.
- **Monsieur Sahirou Salamou**, Chargé d'Enseignement de 1ère classe, 2ème échelon, Mle 67294/Y, est nommé directeur des Statistiques et de l'Information.
- **Madame Diallo Mariama Idi**, Chargée d'Enseignement de 1ère classe, 2ème échelon, Mle 71264/G, est nommée directrice de la Documentation et des Relations Publiques.
- **Monsieur Binia Issoufou**, Professeur de l'Enseignement Technique de classe principale, 2ème échelon, Mle 52843/B, est nommé directeur des Examens, des Concours, de l'Orientation et de la Validation des Acquis Professionnels et Expérientiels.
- **Monsieur Boureima Alhassane Kélessi**, Inspecteur Central de Trésor de 2ème classe, 3ème échelon, Mle 68595/W, est nommé directeur des Ressources Financières et du Matériel.
- **Monsieur Silémane Ousmane Nayaya**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de classe exceptionnelle, 3ème échelon, Mle 52034/R, est nommé directeur des Infrastructures et des Equipements.
- **Monsieur Souley Beïdou**, Ingénieur Principal des Travaux Publics et des Mines de 1ère classe, 3ème échelon, Mle 69518/R, est nommé directeur des Ressources Humaines.
- **Monsieur Moussa Adamou**, Chargé de l'Enseignement de classe exceptionnelle, 1er échelon, Mle 56465/A, est nommé directeur de la Législation et du Contentieux.
- **Monsieur Abdou Salha**, Professeur de l'Enseignement Secondaire de classe exceptionnelle, 2ème échelon, Mle 49904/S, est nommé directeur des Etudes et de la Programmation.
- **Madame Haidara Aïssata Amadou**, Professeuse de l'Enseignement Secondaire de 2ème classe, 2ème échelon, Mle 49437, est nommée Déléguée Générale au Service National de Participation.

**VII. AU MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

1. **Monsieur ROGER NIGNON**, Ingénieur des Mines et Travaux Publics, est nommé Conseiller Technique du ministre.

2. **Monsieur GADO SANI MAMANE**, Architecte, est nommé directeur Général de la SONUCI.

**VIII. AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES.**

• Il est mis fin aux fonctions de Préfet du Département de Mainé Soroa exercées par **Monsieur OUSSEINI CHETIMA**, Instituteur à la retraite, Mle 99.481/W.

**ADMINISTRATION CENTRALE**

- 1. **Monsieur MAHAMAN ZAKY**, directeur Administratif de classe exceptionnelle, Mle 40.227/R, est nommé Conseiller Technique du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses.
- 2. **Le Commissaire Principal de Police Monsieur BOUBACAR RABIOU DADDY**, Mle 73.339, est nommé Conseiller Technique du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses.
- 3. **Le Colonel MAMAN LAMINOU MOUSSA**, Officier des FAN, est nommé directeur Général de la Protection Civile.

4. **Monsieur MAMAN SEYDOU ADAMOU**, Directeur Administratif de classe exceptionnelle, Mle 52.581/V, est nommé directeur Général des Affaires Politiques et Juridiques au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses.

**SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES RÉGIONS :**

- 1. **Monsieur AMADOU BOUKATA**, directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Maradi.
- 2. **Monsieur ADO BALLA**, directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Dosso.
- 3. **Monsieur HABOU MAHAMANE**, Directeur Administratif, est nommé Secrétaire général de la Région d'Agadez.
- 4. **Monsieur AHMED MOUSSA GUERO DAN MALLAM**, Directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Diffa.
- 5. **Monsieur BOUREIMA ZOURKALEINI MAIGA**, Directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Niamey.
- 6. **Monsieur ISSAKA HASSANE DJINGO**, Directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Tahoua.
- 7. **Monsieur ISSA BOUKARI**, Directeur Administratif, est nommé Secrétaire Général de la Région de Tillabéri.
- 8. **Monsieur MOUSSA IBRAHIM**, Directeur Administratif, Mle 52.085/C, est nommé Secrétaire Général de la Région de Zinder.

**SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS DES RÉGIONS**

- 1. **Monsieur TINNI DJIBO**, Professeur d'Enseignement Secondaire, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Dosso.
- 2. **Monsieur BOUREIMA IDE**, Directeur Administratif, Mle 36.789/M, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Zinder.
- 3. **Monsieur ISSOUFOU HAMIDOU**, Cadre d'Enseignement, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Niamey.
- 4. **Monsieur ISSIAKOU SALIFOU**, Directeur Administratif, Mle 40118/k, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Tahoua.
- 5. **Monsieur MANOU SABO**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Diffa.
- 6. **Monsieur ABDOU SALISSOU**, Planificateur, Mle, 58.460/M, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Maradi.
- 7. **Monsieur ARI MANI MAMADOU**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région de Tillabéri.
- 8. **Monsieur AZA MAMAN**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Secrétaire Général Adjoint de la Région d'Agadez.

**PREFETS DE DÉPARTEMENTS :**

- 1. **Capitaine SEYDOU OUMAROU**, Officier des FAN, est nommé Préfet d'Arlit.

- 2. **Monsieur MAMAN NOUR MALAM ABDU**, agent des collectivités, Mle 97121, est nommé Préfet de Bilma.
  - 3. **Capitaine ALI KASSOU**, Officier de la Gendarmerie Nationale, est nommé Préfet de Tchirozérine.
  - 4. **Monsieur BOUBACAR ALKALY**, cadre de l'Elevage, Mle 53.472, est nommé Préfet de Diffa.
  - 5. **Monsieur KADER MOHAMED**, Officier des Eaux et Forêts, est nommé Préfet de Keita.
  - 6. **Commandant LOMPO CHAIBOU**, officier des Forces Armées Nigériennes, est nommé Préfet de N'Guigmi.
  - 7. **Monsieur KASSIMOUNE TAGO GARDI**, Inspecteur de Promotion Humaine, est nommé Préfet de Boboye.
  - 8. **Monsieur AHMED BOTTO**, Spécialiste de Développement Local, est nommé Préfet de Dosso.
  - 9. **Monsieur CHAIBOU ALGOUARETT**, Directeur Administratif, est nommé Préfet de Dogondoutchi.
  - 10. **Capitaine AGALY ABDU**, Officier des FAN, est nommé Préfet de Gaya.
  - 11. **Monsieur SEYDOU SOULEY**, Directeur Administratif, Mle 52601, est nommé Préfet de Loga.
  - 12. **Monsieur AYOUBA ABDOURAHAMANE**, Commissaire Principal de Police, est nommé Préfet d'Aguié.
  - 13. **Monsieur ABDOUSALAM SALIFOU**, Inspecteur des Postes et Télécommunications, est nommé Préfet de Dakoro.
  - 14. **Monsieur MAMODOU HAROUNA SIDIKOU**, Ingénieur des Techniques d'Elevage, est nommé Préfet de Guidan Roundji.
  - 15. **Monsieur GARBA MAINASSARA**, Inspecteur d'Enseignement à la retraite, est nommé Préfet de Madarounfa.
  - 16. **Commandant, ABDU OUSMANE**, officier des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité, est nommé Préfet de Mayahi.
  - 17. **Monsieur AMIROU ABDOULAYE**, Inspecteur du Travail à la retraite, est nommé Préfet de Tessaoua.
  - 18. **Commandant ALHASSANE ABOUBAKARI**, Officier des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité, est nommé Préfet d'Abalak.
  - 19. **Monsieur SOUMANA DJIBO MAIGA**, Chef de Bureau d'Administration Générale à la retraite, est nommé Préfet de Téra.
  - 20. **Monsieur DJIBO MAMODOU**, Sociologue, est nommé Préfet de Bouza.
  - 21. **Monsieur ABDELNASSER BEN ISSA**, Inspecteur Central des Douanes, est nommé Préfet d'Illéla.
  - 22. **Monsieur DAOUDA ALI**, Directeur Administratif, Mle 57.956, est nommé Préfet de Say.
  - 23. **Monsieur ABDU GARBA KONA**, Instituteur, est nommé Préfet de Madaoua.
  - 24. **Monsieur MOUSSA KOSSOMI**, est nommé Préfet de Tahoua.
  - 25. **Capitaine ALI AMADOU**, Officier des Forces Armées Nigériennes à la retraite, est nommé Préfet de Tchintabaraden.
  - 26. **Monsieur IBRAHIM OUBA**, Commissaire Principal de Police, est nommé Préfet de Filingué.
  - 27. **Monsieur ASSITOU BONKANO**, Enseignant, est nommé Préfet de Kollo.
  - 28. **Capitaine, HAMA IMADEN**, Officier des Forces Armées Nigériennes à la retraite, est nommé Préfet de Ouallam.
  - 29. **Monsieur IBRAHIM KATINKA II**, Instituteur à la retraite, est nommé Préfet de Mainé Soroa.
  - 30. **Monsieur INOUSSA GARBA**, Commissaire Divisionnaire de Police, est nommé Préfet de Magaria.
  - 31. **Monsieur AKMADOU MAMANE**, Instituteur, Mle 56282 est nommé Préfet de Tillabéri.
  - 32. **Monsieur BAGALE SOULEY HASSAN IBOUN**, est nommé Préfet de Gouré.
  - 33. **Monsieur ALHASSANE SALOU ALPHA**, Cadre de l'Enseignement Secondaire, est nommé Préfet de Birni N'konni.
  - 34. **Monsieur DJIBO BADIE**, Professeur de l'Enseignement Secondaire, est nommé, Préfet de Mirriah.
  - 35. **Capitaine AMADOU SEYBOU DIOFFO**, Officier des Forces Armées Nigériennes à la retraite, est nommé Préfet de Tanout.
  - 36. **Capitaine IDE HASSAN KUMBAYE**, Officier de Gendarmerie à la retraite, est nommé Préfet de Kanché.
- CHEFS DE POSTES ADMINISTRATIFS**
- 1. **Lieutenant ABDU BRONSI**, Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de N'gourti.
  - 2. **Adjudant Chef ABDOULAYE BEGOUNE**, Sous Officier des FAN à la retraite, est nommé Chef de poste Administratif de Ayérou.
  - 3. **Adjudant HASSOUMI ABDOULAYE**, Sous Officier de la Gendarmerie à la retraite, est nommé Chef de poste Administratif de Falmeiy.
  - 4. **Monsieur MAHAMANE GAMBO**, est nommé Chef de poste Administratif de Dungass.
  - 5. **Adjudant OUMAROU BOBO**, Sous Officier des FAN à la retraite, est nommé Chef de poste Administratif de Banibangou.
  - 6. **Lieutenant ISSA SODJE**, Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Dagaram Takaya.
  - 7. **Monsieur ISSOUFOU AMADOU**, Instituteur, est nommé Chef de poste Administratif de Goudoumaria.
  - 8. **Monsieur MOHAMED BOUSSALLA**, Juriste, est nommé Chef de poste Administratif de Bermo.
  - 9. **Adjudant MAHAMADOU TAHIROU**, Sous Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Aderbissinat.
  - 10. **Adjudant Chef OUBANDAWAKI CHAIBOU**, Sous Officier des FAN, Mle 79906, est nommé Chef de poste Administratif de Takiéta.
  - 11. **Adjudant Chef ABDU ISSOUFOU**, Sous Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Bossou.
  - 12. **Commandant OUMAROU GARBA**, Officier des FNIS à la retraite, est nommé Chef de poste Administratif de Torodi.
  - 13. **Capitaine ISSOUFOU SOULEY**, Officier des FAN, Mle 80294, est nommé Chef de poste Administratif d'Iférouane.
  - 14. **Adjudant-Chef MAHAMADOU BIZO**, Sous-Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Dioundiou.
  - 15. **Lieutenant ADAMOU ABDU**, Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Tassara.
  - 16. **Adjudant Chef AYOUBA ASSOUMANE**, Sous officier

- des FAN, est nommé Chef de Poste Administratif d'Abala.
  - 17. **Sous-Lieutenant OMAR DIAMBALLA**, Officier des FAN, est nommé Chef de poste Administratif de Malbaza.
  - 18. **Adjudant Chef GARBA AMADOU**, Sous Officier des FAN, Mle 78140, est nommé Chef de poste Administratif de Tillia.
  - 19. **Monsieur OUMAROU MAMANE**, Instituteur à la retraite est nommé Chef de Poste Administratif de Belbéjji.
  - 20. **Monsieur HALIDOU DAOURA**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Chef de Poste Administratif de Gazaoua.
  - 21. **Adjudant Chef SEYDOU BOUREIMA**, Sous Officier de la Gendarmerie Nationale, est nommé Chef de poste Administratif de Tesker.
  - 22. **Capitaine MOUMOUNI KARIMOU**, Officier des FAN à la retraite, est nommé Chef de Poste Administratif de Ingall.
  - 23. **Adjudant Chef AMADOU IDE**, Sous Officier des FAN à la retraite, est nommé Chef de Poste Administratif de Tibiri.
  - 24. **Lieutenant ALIO ALASSANE**, Officier de Gendarmerie, est nommé Chef de poste Administratif de Bankilaré.
  - 25. **Major BOUBACAR MAHAMADOU MAÏGA**, Sous-Officier des FAN, est nommé Chef de Poste Administratif de Bagaroua.
  - 26. **Monsieur AMADOU SEYNI**, Cadre de l'élevage, est nommé Chef de poste Administratif de Gothèye.
  - 27. **Monsieur ALHOUSSEINI MOUSSA**, Agent d'Alphabétisation, est nommé Chef de Poste Administratif de Ballevara.
- ADMINISTRATEURS DÉLEGUÉS**
- 1. **Monsieur ALGABID DAOUA**, Inspecteur de Police, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine d'Arlit.
  - 2. **Monsieur MOHAMED ALASSANE MATACHI**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué de la commune rurale d'Iférouane.
  - 3. **Monsieur IBRAHIM AHMED**, Conseiller Pédagogique, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Dannel.
  - 4. **Monsieur AHMED ALGHOUS**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Gougaram.
  - 5. **Monsieur ALHOUSSEINI BAHANI**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Timia.
  - 6. **Adjudant Chef HAMED BOUREIMA**, Sous Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Bilma.
  - 7. **Monsieur FOUNGOU AKLI**, Instituteur Adjoint, Mle 38.165, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Dirkou.
  - 8. **Monsieur ABDARAMANE KHAMED ATTAYOUB**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Djado.
  - 9. **Monsieur MOUSSA ELEKOU**, Juriste, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Fachi.
  - 10. **Monsieur YAHAYA NAMASSA KANE**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine d'Agadez.
  - 11. **Monsieur ALMOUSTAPHA MOHAMED**, Professeur de CEG, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tchirozérine.
  - 12. **Monsieur MOUSSA KOBOU**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Dabaga.
  - 13. **Monsieur IBRAHIM DJIBADJE**, Professeur de CEG, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tabetol.
  - 14. **Monsieur AGALI HALIL**, Chargé d'Enseignement, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Aderbissinat.
  - 15. **Monsieur IBRAHIM OUSMANE**, Professeur d'Enseignement Secondaire, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale d'Ingall.
  - 16. **Commandant KAZELMA KIARI ABDOURAMANE**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Bossou.
  - 17. **Madame GASSO AYARI**, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de N'Guigmi.
  - 18. **Monsieur GREMAH ARI KIARI MAÏNA**, Instituteur à la retraite, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Mainé Soroa.
  - 19. **Monsieur ABDOULKARI MAHAMADOU**, Directeur Administratif, Mle 52.620, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Goudoumaria.
  - 20. **Monsieur CHEGOU MAMANE**, Ingénieur des techniques agricoles, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Diffa.
  - 21. **Adjudant-Chef HAMA ISSA**, sous-officier des FAN à la retraite, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de N'Gourti.
  - 22. **Monsieur MAMODOU IDRISSE**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Birni N'Gauré.
  - 23. **Monsieur YACOUBA KARIMOU**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Mokko.
  - 24. **Monsieur MAHAMANE LAWAN ABOUBACAR**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tessa.
  - 25. **Capitaine MAIDAWA YACOUBA**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Sambéra.
  - 26. **Monsieur YACOUBA ALHASSANE**, Inspecteur de l'Action Sociale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Loga.
  - 27. **Monsieur MAMODOU ARIO**, Professeur de l'Enseignement Secondaire, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Gaya.
  - 28. **Adjudant Chef ISSOUFOU SOUMANA**, Sous Officier des FAN à la retraite, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Dioundiou, Kara Kara et Zabori.
  - 29. **Monsieur ADAMOU HAMIDOU**, Professeur de CEG, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Dogondoutchi.
  - 30. **Monsieur MALLAM MOUSSA SOULEY**, Directeur Administratif, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine d'Aguié.



**31. Monsieur HAROUNA GOUMAR**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tchadoua.

**32. Monsieur ADAMOU CHAIBOU**, Ingénieur de Génie Civil, Mle 54.336, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Dakoro.

**33. Monsieur IBRAHIM BOUKARI**, Chef de Bureau d'Administration Générale, Mle 48.952, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Bermo.

**34. Monsieur KORAOU ABOUBACAR**, Directeur Administratif, Mle 62.323, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tibiri (Maradi).

**35. Monsieur DIARRA AMADOU NIMPEMBA LAMBOTO**, Gestionnaire, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Guidan Roudmji.

**36. Commandant SOUMANA BA**, Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Madarounfa.

**37. Monsieur AHMET KHAMISS**, Instituteur, Mle 47.042, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Dan Issa.

**38. Monsieur SANI ABDU**, Directeur Administratif, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Maradi I.

**39. Monsieur DJIBO KARIMOU**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Maradi II.

**40. Monsieur OUMAROU SAÏDOU**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Maradi III.

**41. Monsieur IBRAHIM AGIA MAHAMANE BACHIR**, Inspecteur du Travail, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Mayahi.

**42. Monsieur MADI MOHAMED**, Comptable, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Korgom.

**43. Monsieur HAMANI HAROUNA**, Inspecteur de Police, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tessaoua.

**44. Monsieur SALHA ALI ADAMOU**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Ourafane.

**45. Monsieur DAOUA HAMI DOU**, Directeur Administratif, Mle 59.291, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine d'Abalak.

**46. Monsieur BOUBACAR GOUBE ILLIASSOU**, Directeur Administratif, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Birni N'Konni.

**47. Monsieur NIELLE BI KARFE OUSSEINI**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Doguéraoua.

**48. Monsieur ISSAKA ABDOULKARIM**, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 33.016, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Bouza.

**49. Monsieur MOROU MOUSSA**, Administrateur civil, Mle 49.187/C, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine d'Illéla.

**50. Monsieur ALLOLO ABDELKADER**, Journaliste, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Badagouchi.

**51. Adjudant-chef GARBA FODI**, Sous-officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Bagaroua.

**52. Lieutenant ABDOULAYE MAÏ ARI**, Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Keita.

**53. Monsieur YACOUBA KALIFA**, Journaliste, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tamaské.

**54. Monsieur GAZIBO SADOU**, Professeur de l'Enseignement Secondaire, Mle 57.275, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Madaoua.

**55. Lieutenant-colonel MANI DJIKA**, Cadre des Eaux et Forêts, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tahoua I.

**56. Monsieur BAKABE BANGO**, Directeur Administratif, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tahoua II.

**57. Capitaine SIRFI SOUMANA**, Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tchintabaraden.

**58. Monsieur TANKARI KARIM**, Inspecteur Central du Trésor, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Filingué.

**59. Madame TASSIOU MARIAMA**, Inspectrice Centrale du Trésor, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tagazar.

**60. Monsieur ABDOULZAKOU MAROUNFA**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Kollo.

**61. Lieutenant ZEINABOU SEYDOU**, Officier de la Gendarmerie Nationale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Liboré.

**62. Monsieur DJIBRIL OUSMANE**, Technicien en Soins Infirmiers, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Karma.

**63. Monsieur SEVNI HAROUNA**, Cadre de l'Alphabétisation à la retraite, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Hamdallaye, Dantchadou et Kouré.

**64. Adjudant-chef ASSANE YOUNSA**, Sous-officier des FAN à la retraite, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Banibangou.

**65. Monsieur ASSOUMANE OUMAROU**, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 64.279, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Ouallam.

**66. Madame DOUKA RABIATOU GANDA**, Commissaire de Police, Mle 73.343, est nommée Administrateur Délégué des Communes Rurales de Torodi et Makalondi.

**67. Madame HAMA RAMATOU HAMANI SANDA**, Instituteur, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Say.

**68. Monsieur MAHAMANE DANDAKOYE**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Téra.

**69. Adjudant Chef ADAMOU KIMBA**, Sous Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale du Gorouol.

**70. Monsieur IBRAHIM SEYDOU**, Ingénieur des Techniques d'Elevage, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale d'Ayorou.

**71. Monsieur IBRAHIM MOUSSA**, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 75.184, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Zinder I.

**72. Monsieur DJIBRILLA BOUKARI**, Professeur d'Enseignement Secondaire, Mle 67.648/J, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Zinder II.

**73. Monsieur ATTAHER LAOUALI DANGO**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Zinder III.

**74. Monsieur ABBA MAI CHERIF**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Zinder IV.

**75. Monsieur MOUSSA ARIMI**, Sociologue, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Zinder V.

**76. Monsieur MADOU YAHAYA**, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 56.980/B, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Gouré.

**77. Monsieur MAHAMAN GUIBRINA ALI BOUKAR**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tanout.

**78. Madame AYOUBA BALKI MAHAMAN**, Chef de Division d'Administration Générale, Mle 62.943/P, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Matamèye.

**79. Monsieur ZIRBINE MOUNKAILA**, titulaire d'un DEA en Développement, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Magaria.

**80. Madame SAMA AISSATA TIMBO**, Sociologue, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Mirriah.

**81. Monsieur SALEY SAÏDOU**, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Tombokoirey I, Tombokoirey II et Goroubankassam.

**82. Monsieur ALI TCHIROMA SOULEYMANE**, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Matankari, Dogonkiria et Soucoucoutea.

**83. Monsieur ISSIAKOU SALAOU**, Contrôleur du Trésor, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Tibiri (Doutchi) et de Koré Mairoua.

**84. Adjudant-Chef YACOUBA AMADOU**, Sous-Officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Dogo et Droum.

**85. Monsieur YACOUBA ABDU**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Falmèye et de Guillaqué.

**86. Monsieur TANKARI IDRISSE**, Inspecteur Central du Trésor, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Gazaoua et Gangara (Maradi).

**87. Monsieur SANI SALAOU**, Inspecteur de la Jeunesse à la retraite, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Kornaka, Dan Goulbi, Sabon Machi, Adjékoria et Maiyara.

**88. Monsieur MAHAMADOU HAROUNA**, Informaticien, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Kanambakaché, Issawane et El Alassane Maireyrey.

**89. Adjudant-chef DAN FANE WESLAMANE**, Sous-officier des FAN, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Bambeye, Tebaram et Takanamatt.

**90. Monsieur HAMIDOU ELHADJI KOUZIZE**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Abala et de Sanam.

**91. Monsieur ISSA ISSIFOU**, Professeur d'Enseignement Secondaire, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Gothèye et de Dargol.

**92. Monsieur ADAMA KASSOUM**, Commissaire de Police à la retraite, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Kokorou et Méhanna.

**93. Monsieur ALMOUSTAPHA CHARFO**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Guidiguir, Bouné et Kellé.

**94. Monsieur SANI OUMAROU**, Inspecteur des Contributions Diverses, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Dungass, Mallaoua, Dantchio et Dogo Dogo.

**95. Monsieur SAÏBOU TAMOUDARI**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Wacha, Bandé et Gouchi.

**96. Monsieur SIDI MOUHAMED SANAD**, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Damagaram Takaya, Albarkaram, Dakoussa et Wamé.

**97. Monsieur ABBA KAKA ABDU KOUKOU**, Technicien Supérieur de Santé, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Guidimouni, Hamdara, Mazamni et Moa.

**98. Monsieur OUMAROU LABO**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de. Guéchémé et de Doumégé.

**99. Monsieur ILLIASSOU IDI**, est nommé Administrateur Délégué des Communes Rurales de Tirmini et Garagoumsa (Takiéta).

**100. Monsieur MOUSTAPHA KIARI**, Chef de Bureau d'Administration Générale, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tesker.

**101. Monsieur MOHAMED CHERIF**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tassara.

**102. Monsieur MOHAMED CHAIBOU**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Tillia.

**103. Monsieur HABIBOU OUMAROU**, Directeur Administratif, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Bangui.

**104. Monsieur ABATCHA MAI MANGA**, Chargé d'Enseignement, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Malbaza.

**105. Monsieur MOUSSA OUSMANE**, Instituteur, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Dosso.

**106. Monsieur AMADOU KALIFA BOCOUM**, Chef de Division d'Administration Générale à la retraite, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Bankilaré.

**107. Madame AMINA DABALGA**, Chef de Division d'Administration Générale, est nommée Administrateur Délégué de la Commune Urbaine de Tillabéri.

**108. Monsieur MAHAMANE ABDOURAMANE**, est nommé Administrateur Délégué de la Commune Rurale de Belbédi. Pour les Communes non pourvues d'Administrateurs Délégués, leur administration relève des Préfets de leur ressort.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence Monsieur le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, Chef de l'Etat, a levé la séance.

**Laoual Kader :**

# La saga d'un opportuniste !

L'ancien secrétaire général du gouvernement de Hama Amadou, Laouel Kader, est l'archétype idéal même de ce qu'on pourrait appeler l'opportunisme intellectuel. En effet, tout le parcours du personnage, depuis son cursus universitaire – simple capacitaire en droit au tout début – est marqué durablement par une série de pistonage qui l'emmène en France pour passer un doctorat en droit constitutionnel fondamental. Aujourd'hui, sous l'air du tazarché, les Nigériens avaient agréablement découverts ceux qui étaient les vrais juristes constitutionnalistes, qui ne ménageaient ni leurs temps, ni leur courage intellectuel pour animer des conférences publiques sur l'impossibilité juridique et politique du tazarché au Niger. Lorsqu'il était SG du gouvernement, il avait brillé par une incompétence notoire à l'occasion de l'élaboration de plusieurs actes de procédures devant la Cour Constitutionnelle qui les rejeta pour vices de procédure !

Il tenta vainement de devenir Ministre des Affaires Etrangères en lieu et place de l'arlésienne de l'époque, A –I, mais il avait oublié que le Vieux n'était point un fou pour confier la diplomatie nigérienne à un juif ! Après le départ de Hama Amadou du gouvernement, son mentor politique, il échoua à AREVA au moment même où le Niger était engagé dans un difficile processus de renégociation des termes du contrat avec ce consortium, ce qui avait même fait penser à certains de nos compatriotes que Laouel aurait vendu des informations pour l'obtention de ce poste de conseiller !

Récemment encore, au lendemain du coup d'Etat, le 18 février, il fit une cour assidue à certains de la junte pour être nommé Premier ministre ! Heureusement, Djibo Salou et ses camarades furent très vigilants et ils l'envoyèrent paître ses vaches ailleurs !

Pauvre Laouel. Pour le moment, il fait du surplace à AREVA sans comprendre les causes de l'antipathie que sa personne suscite. Nous y reviendrons.

# Faut-il regretter les indépendances ?

La question peut paraître provocante voire même choquante, mais elle a le mérite d'être posée. Le philosophe de Congo Démocratique, monsieur Ka MANA parle d'indépendances TCHA TCHA, c'est-à-dire des indépendances folkloriques, où le ridicule le dispute à l'inconséquence. Tenez, un demi-siècle après les indépendances dites formelles, l'Afrique occupe la dernière place dans tous les domaines, sauf celui de la démographie. Sur la cinquantaine de pays du continent, seule l'Afrique du Sud peut être qualifiée de pays émergent, au regard de son potentiel industriel et économique. Même si ce pays possède l'un des taux de criminalité les plus élevés au monde, son produit intérieur brut (PIB) est, de loin, le plus élevé du continent. A l'heure actuelle, l'Afrique se complait dans des guerres civiles, s'accorde avec le SIDA, la famine, tutoie la misère, dort avec la maladie, se vautre dans des problèmes qui, somme toute, semblent inextricables. A cela, s'ajoute une crise de leadership sans précédent. En fait, si l'Afrique était un avion en plein vol, il y a longtemps que le commandant de bord aurait demandé à atterrir d'urgence. Qui est responsable d'un tel désastre, de cette position peu enviable de dernier des continents qu'occupe notre chère Afrique ? La réponse coule de source : la gouvernance politique. Quels que soient les griefs que l'on a contre les générations des indépendances, avec la crise de leadership actuelle, on se rend compte que lesdites générations sont,

de loin, préférables à celles de nos jours. On a l'impression que plus on s'éloigne des indépendances, plus on s'enfoncé dans une « nuit noire ». Aujourd'hui, aucun chef d'Etat africain n'émerge du lot. On peut dire qu'aucun n'est en mesure de s'élever au véritable rang d'homme d'Etat. Ceux qui arrivent au pouvoir par la voie des urnes se transforment en dictateurs, s'ils ne s'empressent pas de détourner les maigres ressources du pays. Aux indépendances, les chefs savaient ce qu'ils voulaient, même s'ils n'avaient pas toujours eu les moyens de leur politique. Il y a eu des chefs très célèbres, des chefs engagés. Quel est l'africain digne de ce nom qui pourrait oublier les Noms de l'OSAGEYFO FRANCIS Kwame N'krumah ? Qui peut effacer de sa mémoire JOMO KENYATTA, le « javelot flamboyant » ? Qui peut oublier Houari Boumediene, Gamal Abdel Nasser ? La mémoire collective se souviendra encore longtemps de Julius Nérééré, de Marien N'gouabi, et, plus tard, d'Agostino Neto, de Samora Machel etc. De nos jours, ceux qui sont en place sont oubliés quelques jours ou quelques semaines après leur départ du pouvoir. A la fine fleur des indépendances, a succédé une cohorte d'individus le plus souvent aux antipodes des attentes des peuples. Incapables de faire le bonheur de leurs peuples, ils les martyrisent ou les amusent avec des titres folkloriques et une gouvernance qui relève plus de la mafia que de ce que l'on ose appeler bonne gouvernance. Certains se font appeler

« roi des rois », d'autres « président fondateur », « guide de toutes les confusions ». Et, à chaque fois, l'on dit œuvrer au bonheur du « peuple », le même dont on fait en réalité le malheur. Au départ, en ce qui concerne ces malheurs, on les mettait sur le dos de l'impérialisme, puis du néo-colonialisme et, enfin, mot à la mode, on les impute à la mondialisation dans laquelle, semble-t-il, nous n'avons d'autre rôle à jouer que celui de fournisseur de matière première –réservoir serait plus approprié- au profit d'un monde qui « bouge », qui « avance ».

Il y a lieu de se poser des questions sur ce qui nous arrive et tenter d'y trouver une solution. Pourquoi faudrait-il qu'à chaque fois nous soyions au service des autres ?

Nous ne sommes pas un peuple maudit, loin s'en faut ! Nous devons revendiquer notre place dans la marche du monde, non pas celle de manoeuvre, mais celle de concepteur, non pas celle de simple consommateur, mais celle de producteur. Nous avons les matières premières et devrions nous donner les moyens humains pour exploiter ces matières premières pour notre propre bonheur et non celui des autres. Pour cela, les Etats balkanisés doivent céder la place à un Etat fédéral. Le sénégalais Cheikh Anta Diop, de son vivant, en a tracé les grandes lignes. N'krumah s'est battu sa vie durant pour que notre Afrique s'unisse. Il est temps de mettre en œuvre toutes ces idées pour que notre continent sorte du carcan de la misère et du sous-dévelop-

pement. L'Afrique n'a pas eu besoin d'une aide extérieure pour bâtir des pyramides. Aujourd'hui, sa place n'est pas brillante. Faudrait-il désespérer pour autant ? Le désespoir n'est pas africain. Notre fierté nous appelle à nous départir de tout laxisme, de tout atermolement pour nous mettre au service de nous-mêmes. Cela exige de nous des choix, des remises en cause, bref une révolution au sens propre comme au sens figuré du terme. Chaque Africain doit se convaincre que nous ne sommes pas des envahisseurs et que le continent est noir. Que nous soyons du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, nous n'avons qu'un seul destin. Chaque pays doit se proclamer Mecque du monde noir. Cela suppose que nous acceptions que nous sommes les mêmes. Pour cela, il y a des préalables : suppression des visas et des cartes de séjour pour tous les noirs. C'est la première condition pour aller au-delà de l'ethnie et du micro nationalisme qui sont sources de nombreux conflits. Viennent ensuite la mise en œuvre des regroupements et surtout des projets régionaux ou sous-régionaux, etc. Autrement, nous ne pouvons empêcher l'afro pessimisme et surtout le fait de penser que les indépendances n'ont servi à rien, elles n'ont servi qu'à faire remplacer le toubaab par un noir plus féroce et inconséquent, que se mette au service des autres n'est pas signe d'indépendance mais de servitude.

AMADOU BOUNTY DIALLO

## CAMPAGNE ANTI-POLIO :

# Vaincre le restant du poliovirus sauvage encore en circulation au Niger

Après les Journées nationales de vaccination (JNV) contre la poliomyélite et l'administration de la vitamine A organisées du 26 au 29 mars 2010, d'autres séances auront lieu du 24 au 27 avril 2010 sur toute l'étendue du territoire national. Les JNV polio vont concerner tous les enfants âgés de 0 à 5 ans déjà vaccinés ou non vaccinés contre la polio. Durant cette campagne, des équipes de vaccinateurs spécialement formés passeront de porte à porte dans toutes les localités ciblées, dans les villes, villages, hameaux, campements et au niveau des points d'eau, des couloirs de transhumance, des marchés et autogares. Chaque enfant recevra deux gouttes de vaccin polio par la bouche. Dans le cadre de la lutte contre les carences en micro nutriments, une distribution de la vitamine A sera intégrée au cours de ce pas-

sage. Ainsi, tous les enfants de 6 à 59 mois et toutes les femmes allaitantes n'ayant pas dépassée 40 jours, bénéficieront de la vitamine A afin de prévenir la cécité nocturne. A l'instar de la communauté internationale, le Niger a souscrit à la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé de 1998 relative à l'éradication de la poliomyélite. Plusieurs stratégies préconisées ont été mises en œuvre, notamment l'organisation des AVS polio depuis 1997. De cette date à aujourd'hui, environ 55 passages des JNV ont été organisés. En plus de ces AVS, un système de renforcement de la vaccination de routine et de surveillance active de cas de paralysies flasques aiguës (PFA) a été mis en place depuis 2003. Ce qui a permis l'atteinte de plusieurs résultats, notamment la sortie du Niger de la liste des pays endémiques en février 2006 et l'interruption de la trans-



mission du poliovirus sauvage (PVS) autochtone. Toutefois, le poliovirus continue à circuler dans notre pays : 13 cas ont été enregistrés en 2008 contre 15 autres en 2009. De 15 cas de 2009, un de type 1 enregistré à

Zinder a justifié le passage de septembre 2009 dans les régions de Zinder et Maradi. Les efforts doivent être maintenus pour éviter une nouvelle propagation du PVS type 1 dans notre pays. Selon différents rapports de supervisions et d'enquêtes, il existe plusieurs problèmes liés à l'organisation et la mise en œuvre des campagnes à tous les niveaux, notamment l'existence d'enfants non vaccinés pendant les campagnes (dépassant les 5% dans certains districts), la persistance de cas de refus dans certaines zones et l'insuffisance de la mobilisation des ressources locales pour l'organisation des campagnes.

Des efforts doivent être fournis, à tous les niveaux, pour relever le défi qui est de protéger tous les enfants par la vaccination afin de bouter la poliomyélite hors du Niger et atteindre l'objectif de la région africaine qui est l'arrêt de la transmission du PVS.

M.A

**Chers parents, ouvrez vos portes et permettez aux vaccinateurs de mieux faire leur travail et faites profiter les enfants et les femmes allaitantes de cette nouvelle opportunité qui leur est offerte !**

## Coupe UFOA : AS/FAN-Moutena Pembe en 8<sup>ème</sup> de finale

Les éliminatoires de la coupe de la Confédération africaine vont se poursuivre, cette semaine, dans les différents stades africains. Le samedi 24 avril prochain, l'AS/FAN du Niger sera face aux joueurs congolais de Moutéma Pembé en phase aller des 8<sup>ème</sup> de finales de la compétition, au Stade général Seïni Koutché de Niamey.

Ambitieux, les joueurs nigériens comptent aller plus loin cette année. Pour preuve : l'AS/FAN avait éliminé le club ivoirien Issia et celui de la Tunisie Etoile du Sahel.

A présent, le groupe dirigé par l'entraîneur Cheik Omar Diabaté est serein, avec un seul mot d'ordre : remporter le match aller au Stade général Seïni Koutché de Niamey devant ses supporters. Une victoire qui sera certes difficile mais pas impossible, car les militaires regorgent une potentialité remarquable qui peut surprendre à tout moment.

L'AS/FAN compte d'ailleurs sur le public nigérien pour relever le défi. Les joueurs sont conscients de la tâche, mais un soutien national est nécessaire surtout en cette période de la compétition. Du côté de l'équipe nigérienne, les préparatifs vont bon train. L'équipe est au vert depuis quelques temps et les dirigeants s'activent pour une bonne réussite de la rencontre de Niamey.

L'un des anciens clubs du continent, l'équipe de la RDC/Congo, le Moutéma Pembé, fait la fierté de son pays et dispose des atouts. Une rencontre se gagne à domicile, on a coutume de le dire. Le président de l'AS/FAN et son staff en sont conscients.

Après la qualification du MENA la CAN des locaux en 2011 au Soudan, les regards sont rivés sur l'AS/FAN.

H.G

## Marathon de Marseille en France

# Le Niger laisse une fois encore ses empreintes sur le plan mondial

Deux athlètes nigériens, tous de l'AS/FAN, ont représenté le Niger au marathon international de Marseille en France. A l'issue des compétitions, Kabirou Dan Malam et de Souley Oumarou est à occuper la première place tandis que Souley Oumarou la seconde, devant plusieurs centaines de concurrents venus des quatre coins du monde. Ces deux athlètes étaient, c'est un rappel, vainqueurs des rencontres de Bamako et de la Côte d'Ivoire. Ils constituent la fierté de l'athlétisme au Niger car depuis un certain temps, ils s'imposent de plus en

plus, devant des pays comme le Kenya considéré comme berceau des coureurs. Cet exploit de Kabirou Dan Malam et de Souley Oumarou est à mettre à l'actif d'abord de l'AS/FAN, puis la fédération nigérienne d'athlétisme qui, chaque jour, veulent faire plus pour le développement et la promotion de cette discipline dans notre pays. Selon le président de la FNS, le colonel Djibril Issa Hamidou, cette victoire honore le Niger. Cette victoire

confirme que le Niger va de l'avant en matière de sport, a-t-il indiqué. Au niveau du football, les dirigeants ont compris qu'après une victoire méritée, le sportif a besoin d'être réconforté. Les jeunes joueurs qui ont qualifié le Niger à la CAN des locaux 2011 au Soudan ainsi que leurs encadreurs ont été récompensés, un exemple à suivre au niveau des autres fédérations sportives

Hassoumi Gourouza

## Le ministre de la Jeunesse et des Sports rencontre les journalistes sportifs

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a rencontré, samedi 17 avril dernier à son cabinet, les journalistes sportifs nigériens exerçant à Niamey. Il s'agissait pour le général Maï Manga Oumara de connaître ses partenaires journalistes sportifs, mais aussi voir ensemble comment accompagner le processus de la transition en cours dans notre pays. Initiée pour la première fois dans l'histoire des sports au Niger, la réunion vise à revivifier la collaboration entre le ministère en charge du sport et les journalistes sportifs qui jouent un véritable rôle dans la promotion du sport. Au cours de la rencontre, le ministre de la Jeunesse et des Sports devait reconnaître qu'il est temps de s'arrêter

et de réfléchir pour une bonne politique du sport au Niger. « Nous devons nous poser la question sur comment accompagner cette transition et sur ce qu'on peut faire ensemble », a-t-il déclaré. L'entretien a permis au ministre Maï Manga Oumara de connaître les réalités que vivent les journalistes sportifs nigériens. Le manque d'un cadre adéquat pour le bon déroulement du travail du journaliste sportif, le manque d'opérationnalité de l'Union des journalistes sportifs du Niger depuis plus de 10 ans, la négligence de la presse sportive privée lors des déplacements des sportifs, sont

entre autres problèmes évoqués par les journalistes sportifs. Concernant le voyage des journalistes sportifs du privé qui jusqu'à présent devient difficile pour le ministère de la jeunesse et des sports, le ministre Oumara a rassuré qu'il trouvera une formule pour qu'ils puissent voyager lors de tous les déplacements des sportifs nigériens. Après plus de trois heures de discussions, le général Oumara a pris bonnes notes et annoncé la tenue d'un forum national de politique du sport qui va regrouper tous les partenaires du sport, afin de parler des problèmes et trouver des solutions appropriées pour le rayonnement du sport au Niger.

H. G

## Secret du miel

### Grossir :

Ajouter 2 cuillères à soupe de miel et un verre d'eau glacée. Boire après chaque repas

### Gingivite :(infection des gencives) :

Se rincer la bouche avec le mélange suivant : un quart de litre d'eau, une cuillère à soupe de jus de citron et une cuillère de miel. Rincer la bouche après chaque repas.

### Bouton au visage :

Mélanger du miel avec un peu d'eau, appliquer sur le visage et attendre une heure avant de le rincer.

### Constipation :

Prendre une cuillère à soupe de miel, une heure avant chaque repas. Ou alors boire le matin à jeun et le soir, au coucher ; un verre d'eau tiède avec 2 cuillères à soupe de miel.

### Blessure :

Appliquer du miel pur sur la blessure et bander

### Dartres :

Appliquer de la propolis en crème

## 12<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE DJIBO BAKARY :

# Souvenir d'un syndicaliste et homme politique chevronné !

16 avril 1998- 16 avril 2010 ! Cela fait exactement 12 ans que disparaissait Djibo Bakary. A l'occasion de la cérémonie commémorant sa disparition, quelques membres de sa famille et un groupe de militants de son parti l'UDFP SAWABA, se sont rendus à Soudouré, localité dans laquelle il fut enterré, pour lui rendre un hommage. Qui est au fait Djibo Bakary ? Au devant de la lutte pour les indépendances en Afrique et plus particulièrement au Niger, Djibo Bakary est non seulement une figure emblématique de l'histoire politique de notre pays, mais aussi un combattant chevronné dans la lutte pour l'émancipation de l'homme noir et l'édification d'une Afrique unie, qui prendra en charge son propre développement sans une tutelle quelconque. Il incarne pour bon nombre de nigériens l'expression d'un militantisme panafricain. A l'instar du Ghanéen kuame N'krumah, du malien Modibo Keita et de Ahmed Sékou Touré de la Guinée, Djibo Bakary était un idéaliste et un homme de conviction. Il avait une vision saine des réalités du Niger dans une Afrique qu'il imaginait harmonieuse, et ce, malgré toute cette vaste diversité historique et culturelle du continent noir. Il était convaincu que seule une auto gestion politique des nations africaines libérées

du fardeau de la colonisation pouvait les extraire de la pauvreté et de l'ignorance. Militant radical et déterminé, le syndicaliste, puis homme politique Djibo Bakary est né en 1952 à Soudouré dans la région de Niamey. Il fréquenta successivement l'école élémentaire de Tahoua, l'école régionale de Niamey, puis l'école primaire supérieure de Niamey avant de poursuivre à l'école William Ponty (Sénégal) de 1938 à 1941 où il obtint un diplôme d'instituteur. Dans son brillant parcours syndical, il occupa le prestigieux poste de Secrétaire général du comité de coordination des unions syndicales territoriales de l'AOF et du Togo. Après un bref service dans l'enseignement, il fut élu secrétaire général du groupe d'action (GAP) en 1945. Il fut secrétaire général du PPN RDA de 1947 à 1951, date à laquelle il occupa ensuite le poste de secrétaire à la propagande. La même année il sera exclu du PPN RDA pour avoir désapprouvé une décision du président du parti au niveau régional. Il fut élu maire de la ville de Niamey en 1956 jusqu'au 26 janvier 1959. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cadre du 23 mars 1956 il sera élu, par l'assemblée territoriale, vice-président du conseil de gouvernement du territoire du Niger. Plaidant pour le non au referendum du 28 septembre 1958, il présentera la démission de son gouvernement après la victoire du oui. Dès lors, il quitta le Niger en 1959 pour un long exil, et

son parti fut dissout quelques temps après. Le SAWABA était devenu une menace à la sûreté de l'Etat. Malgré son départ pour la Guinée, il continua de combattre le néocolonialisme et l'impérialisme avec comme principale cible le régime du président Diiori Hamani. Dans le cadre de cette lutte, ses partisans furent lynchés, humiliés et traqués dans tout le pays. Ils subirent les pires exactions. Beaucoup allaient, d'ailleurs, perdre leurs vies dans cette chasse à l'homme. Il sera Arrêté sans mandat d'arrêt, ni inculpation et sans accusation précise par le régime d'exception du général Seyni Kountché le 2 août 1975 à Niamey. Il va séjourner dans plusieurs prisons de notre pays, avant d'être libéré en 1987 suite au décès du général Kountché. Candidat malheureux de l'UDFP SAWABA aux élections de mars 1992, il décède le 16 avril 1998 à Niamey. Six ans avant sa disparition, il publie une œuvre intitulée silence, on décolonise ! Itinéraire politique et syndical d'un militant africain. Dans son pénible combat pour la liberté et l'émancipation de l'homme noir, l'on retiendra son profond attachement au Niger et à son peuple qu'il aime tant. Djibo Bakary repose dans son village natal. **Maharou Habou**

## L'ACTUALITE

Hebdomadaire d'informations  
générales, de réflexions et d'opinions

**Siège quartier Terminus**

B.P: 383 Tél : 20 73 30 91

Cél : 90 31 51 82

E-mail: actualite98 @yahoo.fr

www.tamtaminfo.com

**Directeur de Publication**

Maharou Habou Oumarou

Cél: 96 11 29 81 / 21 33 02 53

**Rédaction**

Maharou Habou Oumarou

Mamane Abdou

Hassoumi Gourouza

Bazo Maâzou

**Tirage**

1000 exemplaires sur

les presses de la NIN